

# Comment financer la transition écologique de votre entreprise ?

Les entreprises jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et celle de l'environnement. Vous souhaitez vous engager et assurer la transition écologique de votre entreprise ? Découvrez les aides publiques disponibles.

## Aides à la rénovation énergétique

- **Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux à usage tertiaire des TPE et PME** : est une aide disponible pour les travaux engagés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2024 à destination des PME et TPE réalisant des travaux d'un bâtiment à usage tertiaire. Cette aide propose une prise en charge de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 € par entreprise.
- **Les certificats d'économie d'énergie (CEE)** : il s'agit d'un dispositif encadré par l'État engageant les fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.). Toutes les entreprises sont éligibles au dispositif, les montants des aides sont variables selon le projet.

## Aides à la mobilité propre

- **Prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule utilitaire** : les professionnels peuvent obtenir une prime à la conversion pour les aider à acquérir un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette Crit'Air 3 ou plus ancienne. L'aide va jusqu'à 3 000 € et est cumulable avec le bonus écologique.

## Autres aides

- **Aide Ademe tremplin** : subvention de de 5 000 € à 200 000 €. L'ADEME pour des petits projets d'études ou d'investissement des entreprises sur des sujets écologiques spécifiques.
- **Aide Ademe recherche, développement et innovation** : cofinancement de l'Ademe sur une large gamme d'actions qui vont de la thèse aux projets d'innovation en rapport avec la transition écologique.
- **Aide Ademe aux études et conseils** : subvention de l'ADEME pour des diagnostics et études réalisés pour l'entreprise par un expert sur les sujets en rapport avec la transition écologique.
- **Aide Ademe à l'investissement** : subvention de l'ADEME pour des projets d'investissement des entreprises sur les sujets en rapport avec la transition écologique.

## Prêts

- **Prêt vert ademe-bpifrance** : le prêt a pour objectif d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique. De 10 000 € à 1 000 000 €, il est systématiquement associé à un cofinancement de même montant et est octroyé sans garantie sur les actifs de l'entreprises ni sur le patrimoine du dirigeant, avec un taux bonifié.
- **Prêt vert** : est un prêt accordé par Bpifrance pour déclencher la mise en transition des PME et ETI qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits. De 50 000 € à 5 000 000 €, dans la limite des fonds propres et quasi propres de l'entreprise.
- **Prêt économies d'énergie** : ce prêt permet de cofinancer les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie », ainsi que les prestations, matériels et travaux liés.
- **Prêt action climat** : Ce prêt permet de financer les projets de transition écologique et énergétique portés par des TPE et PME de moins de 50 salariés.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/> - Par Bercy Infos, le 23/02/2023 - Aides publiques et financements